

CCJ-140923

UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 23 septembre 2014

9 h 00

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Membres

Freddy Bobo
Keith Coughlan, président
Étienne Dako
Pierrette Fortin (à distance)
Raymond Lanteigne
Josée Rioux-Walker (à distance)
Jean Soucie
Raymond Théberge

Membres non-votants

Lynne Castonguay, secrétaire générale
Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires
étudiantes et internationales (VRAÉI)
Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines (VRARH)
André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à
la recherche (VRER)

Table des matières

	Page
1. Ouverture	2
2. Adoption de l'ordre du jour	2
3. Correspondance.....	2
4. Adoption du procès-verbal CCJ-140127	2
5. Affaires découlant du procès-verbal.....	2
5.1. (9) Dossier : Viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton.....	2
5.2. Autres	2
6. Évaluation de programmes	3
6.1. Baccalauréat en travail social.....	3
7. Rapport du Comité des programmes	5
7.1. Création de la maîtrise ès sciences (gestion).....	5
8. Ordre du jour du Comité conjoint de la planification.....	5
9. Suivi des réunions du Sénat académique SAC-140306, SAC-140307, SAC-140509 et SAC-140822	5
10. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-131130, CGV-140412, CGV-140607 et CGV-140913	5
11. Affaires nouvelles.....	5
12. Prochaine réunion	5
13. Clôture.....	6
DOCUMENT A - Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du Baccalauréat en travail social	7

6. ÉVALUATION DE PROGRAMMES

6.1. Baccalauréat en travail social

Voir le Document A, p. 7

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le dossier de l'évaluation des programmes en travail social. Il explique que le professeur Jocelyn Lindsay de l'Université Laval a examiné trois programmes, soit le Baccalauréat en travail social, le Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) et le Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe). Le rapport final a été déposé en décembre 2013.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente et explique les neuf recommandations. Il rappelle qu'il s'agit d'un programme populaire, contingenté, qui connaît du succès au niveau du taux de diplomation.

Le Comité discute longuement des recommandations. Au sujet de la recommandation 6, le Comité précise qu'il s'agit d'assurer une meilleure présentation des objectifs de cours, des règlements universitaires et autres rubriques afin d'avoir des repères cohérents dans les plans de cours.

Le Comité discute longuement de la régularisation d'un dixième poste de professeur. Le Comité est d'avis que, dans le contexte actuel, pour des raisons financières, la régularisation d'un poste n'est pas possible. Le Comité est d'avis que les recommandations reflètent les éléments d'un programme qui se porte bien.

Enfin, le Comité discute de la recommandation 10 de l'évaluateur externe. Celui-ci recommande que soit précisée l'intention des instances universitaires sur la division ou non des années de formation, et que cela se reflète dans la terminologie utilisée : parle-t-on d'un programme de Baccalauréat en travail social de trois ans ou de cinq ans? Le Comité est d'avis que la structure du programme permet de l'offrir dans les trois campus.

La recommandation 10 est réécrite à l'amiable de la façon suivante. Elle est incluse dans les recommandations du Comité conjoint de planification pour devenir la recommandation 5. Elle se lit comme suit : « Que l'École de travail social et la Faculté des arts et sciences sociales revoient la pertinence de la structure du programme actuel, laquelle est constituée de deux années préparatoires et de trois années de formation disciplinaire. »

R : 03-CCJ-140923

Raymond Lanteigne, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en travail social soit maintenu tout en tenant compte des recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que l'École de travail social examine l'ampleur du besoin de formation des étudiantes et des étudiants ayant une expérience de travail préalable, apprécie les barrières à l'utilisation de cette opportunité, et fasse les ajustements nécessaires afin de faciliter l'accès au programme pour cette population cible.

RECOMMANDATION 3

Que l'École de travail social étudie la performance des étudiantes et des étudiants ayant une note avoisinante à 2,0 dans les années préparatoires au programme de Baccalauréat en travail social afin de voir s'il y a une incidence quant à leur performance une fois inscrits audit programme.

6.1. Baccalauréat en travail social (suite)**R : 04-CCJ-140923** (suite)**RECOMMANDATION 4**

Que l'École de travail social examine différents moyens d'améliorer son processus de sélection au-delà de la moyenne académique (c.-à-d. dossier personnel, entrevue, etc.) de façon à mieux cerner les aptitudes des étudiantes et des étudiants au travail social. Cet examen devra prendre en considération le rapport coût-bénéfice de tels changements.

RECOMMANDATION 5

Que l'École de travail social et la Faculté des arts et sciences sociales revoient la pertinence de la structure du programme actuel, laquelle est constituée de deux années préparatoires et de trois années de formation disciplinaire.

RECOMMANDATION 6

Que la possibilité d'instaurer l'utilisation du portfolio professionnel dans le cadre du programme soit examinée afin de favoriser l'engagement et la responsabilisation des étudiantes et des étudiants envers leur formation ainsi que de faciliter l'encadrement de la formation pour les multiples acteurs (professeures et professeurs; coordonnatrice de stages; superviseures et superviseurs de stages) intervenant dans le cadre de ce programme.

RECOMMANDATION 7

Que l'École de travail social continue ses efforts d'améliorer et d'uniformiser la présentation des plans de cours du programme à partir d'éléments communs et essentiels au bon fonctionnement d'un cours, et ce, dans une perspective d'amélioration de la cohérence pédagogique, et essentiellement, de l'expérience éducative.

RECOMMANDATION 8

Que des objectifs de formation linguistique (oral et écrit), qui sont plutôt liés à la formation générale, se retrouvent de façon plus explicite dans la formation disciplinaire afin de poursuivre le développement de ces compétences qui sont primordiales à l'exercice de la profession de travailleuse et de travailleur social.

RECOMMANDATION 9

Considérant les besoins de l'École de travail social au niveau du soutien administratif, il est recommandé que l'École de travail social et la Faculté des arts et des sciences sociales examinent les différentes voies potentielles dans l'aménagement des tâches de son personnel administratif afin de mieux répondre aux besoins du programme de Baccalauréat en travail social et de l'École dans son ensemble.

RECOMMANDATION 10

Considérant les besoins de l'École de travail social et de la Faculté des arts et des sciences sociales au niveau des ressources matérielles, il est recommandé que les autorités compétentes de l'Université analysent et considèrent un plan de mise à niveau des locaux et des salles de classe du 3^e étage de l'édifice Taillon. Ce plan devrait tenir compte des besoins en fonction des activités académiques et administratives de son personnel, de sa population étudiante et de ses particularités comme unités académiques (École de travail social et autres utilisateurs de la Faculté) de sorte à mieux s'intégrer dans le plan stratégique de l'Université. »

7. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

7.1. Création de la Maîtrise ès sciences (gestion)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le programme de Maîtrise ès sciences (gestion). Il explique que ce programme a reçu l'assentiment du Comité des programmes et de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le programme est d'une durée de deux ans et compte 45 crédits. Le séminaire de thèse et la thèse, ensemble, comptent 24 crédits.

Le Comité considère que le projet est intéressant et pourrait dynamiser la recherche. En ce sens, il note que ce programme pourrait attirer plusieurs types d'étudiantes et d'étudiants. Le Comité note que le programme est en lien avec le développement de la recherche, ce qui rejoint l'un des grands chantiers de la planification stratégique.

Toutefois, le Comité note aussi que le programme n'est pas rentable avant cinq ans. L'offre de sept nouveaux cours pourrait coûter 126 648 \$ de plus au cours de la première année, et ceci en comptant sur des surcharges attribuées aux professeures et professeurs réguliers. Cet aspect du projet est suffisamment important selon certains membres pour créer des difficultés dans l'attribution des charges de travail. De plus, l'impact de ces surcharges pourrait nuire aux autres programmes de la Faculté. Plusieurs membres du Comité sont d'avis que la viabilité financière n'est pas assurée. Les coûts pour le maintien du programme sont très élevés.

Globalement, le Comité est à l'aise avec la proposition académique. Toutefois, pour des raisons de capacité financière, il ne peut donner son aval à la proposition en ce moment. Il suggère à la Faculté de réexaminer les aspects financiers du programme afin de le rendre plus viable.

Suivi : Faculté d'administration

8. ORDRE DU JOUR DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

La secrétaire générale indique que les procès-verbaux du Sénat académique et ceux du Conseil des gouverneurs sont affichés sur le site Web institutionnel. Les procès-verbaux sont à l'ordre du jour du Comité conjoint de la planification depuis fort longtemps. Depuis plusieurs années, on note qu'il n'y a pas de suivi à ces rubriques.

Le Comité est d'avis que cette pratique est plutôt désuète. Le Comité est d'avis que lorsque ces instances auront des éléments à signaler au Comité conjoint de la planification, la question sera ajoutée à l'ordre du jour.

9. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-140306, SAC-140307, SAC-140509 ET SAC-140822

Aucun.

10. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-131130, CGV-140412, CGV-140607 ET CGV-140913

Aucun.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 26 janvier 2015 à 9 heures.

13. CLÔTURE

La réunion se termine à 10 h 50.

Contresigné le _____

Keith Coughlan, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation du Baccalauréat en travail social

Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 18 et 19 avril 2013, le professeur Jocelyn Lindsay, de l'Université Laval, visitait le campus de Moncton en tant qu'évaluatrice externe afin d'examiner le programme de Baccalauréat en travail social et de donner son avis au sujet de ce programme. Deux programmes spéciaux de deux ans chacun ont également fait l'objet d'une évaluation, soit le Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) et le Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe). Le professeur Lindsay remettait son rapport préliminaire le 23 août 2013 et son rapport final le 18 décembre 2013.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que l'École de travail social ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final de l'évaluatrice.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport du professeur Lindsay. Par la suite sont présentés les avis et recommandations du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification relativement au programme de baccalauréat en travail social.

Introduction

L'évaluation du programme de baccalauréat en travail social a été effectuée durant les mois qui ont suivi l'examen de ce même programme par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS). L'évaluatrice responsable de la présente évaluation, M. Jocelyn Lindsay, a fait partie de cette même équipe d'évaluation dans le cadre de cette démarche d'agrément. M. Lindsay a pris connaissance du rapport d'autoévaluation préparé par l'École de travail social et a procédé à rencontrer les principaux intervenants et intervenantes du programme, dont les professeures et les professeurs, les étudiantes et les étudiants, la direction de l'École, le décanat de la Faculté et les employeurs du milieu. Le rapport de M. Lindsay comporte huit sections, soit la nature du programme; la population étudiante; l'enseignement; le corps professoral et ressources humaines; les ressources matérielles; la recherche-développement-créditation et une section autre.

Nature du programme

Ayant participé à l'agrément du programme en question en 2006 et 2013, l'évaluatrice externe mentionne qu'il a pu constater des modifications apportées au programme pendant cette période. Considérant que le programme a été reconfiguré durant ce même intervalle, M. Lindsay porte une analyse positive du programme reconfiguré en lien avec les huit objectifs fondamentaux du processus d'agrément. De plus, l'évaluatrice constate certaines dimensions auxquelles le programme porte une attention particulière telle que les réalités acadiennes, l'esprit de la justice sociale, l'attitude d'autoréflexion, la formation à la recherche dans un programme de 1^{er} cycle, les sources structurelles

des inégalités, l'analyse des conditions opérationnelles et la formation à l'intervention dans un contexte interprofessionnel. M. Lindsay ajoute qu'il considère que les modifications apportées depuis l'agrément de 2006 démontrent une réflexion sérieuse de l'École de travail social aboutissant à un programme qui présente un bel équilibre entre la formation générale et la formation disciplinaire.

Dans son analyse, l'évaluatrice externe soulève une série de questions d'envergure variables. Notamment, il prend en considération les besoins des étudiantes et des étudiants ayant une expérience de travail préalable ou un baccalauréat connexe dans le cadre de la formation reçue. Il y a une différence importante dans ces différents sous-groupes qui doivent cheminer dans le cadre d'un même programme. Il est noté par l'évaluatrice que peu d'étudiantes et d'étudiants possédant une expérience de travail préalable se prévalent de cette opportunité de formation, ce qui lui semble particulier étant donné que cette même population est assez nombreuse dans les écoles de travail social.

Une autre question soulevée relève des problématiques actuelles en travail social. L'évaluatrice est heureuse de constater que le cours *Analyse des problèmes sociaux* est devenu obligatoire. À cet effet, il recommande qu'un objectif explicite en lien avec les problématiques nouvelles soit ajouté à ce cours afin de toujours maintenir un caractère actuel lié à cette thématique. Dans sa réaction au rapport préliminaire, l'École de travail social précise que les problématiques nouvelles et actuelles, qui font déjà partie du programme, seront plus explicitées dans le programme reconfiguré lors de sa mise en œuvre (Réponse de l'Assemblée de l'École, 2013, p.2).

L'évaluatrice externe s'est également interrogé sur les stages de formation. À cet égard, M. Lindsay constate des améliorations quant à certaines composantes des stages notamment dans l'offre de certains ateliers d'intégration et dans les relations École-milieu. Il note également la satisfaction du milieu quant à la préparation des stagiaires et à la qualité des diplômées et des diplômés. Toutefois, il souligne l'importance du développement des savoir-être au sein des étudiantes et des étudiants et du rôle des superviseuses et superviseurs de stages dans le développement de cette dimension importante dans les fonctions professionnelles de la travailleuse et du travailleur social. À cet égard, il suggère que cette dimension soit exploitée davantage, particulièrement au stage I. Dans sa réplique au rapport préliminaire, l'École de travail social présente les initiatives mises de l'avant qui démontre que le développement des savoir-être est très bien abordé par l'entremise de diverses activités pédagogiques destinées tant aux étudiantes et étudiants qu'aux superviseuses et superviseurs de stages.

La deuxième question liée aux stages de formation concerne les stages à l'international. L'évaluatrice externe recommande que ces derniers fassent objet d'une évaluation interne afin d'examiner l'intégration des étudiantes et des étudiants à la dernière session de formation et, par la suite, au marché du travail. La question fondamentale liée à cette situation se situe dans le fait que les contextes de stages offerts dans divers pays peuvent présenter des expériences d'apprentissages très différentes que celles offertes au Nouveau-Brunswick et dans le reste du Canada. Par conséquent, il existe une certaine préoccupation par rapport à ces apprentissages variables, à l'atteinte des objectifs de l'agrément et, finalement, à la préparation à intégrer les étudiantes et les étudiants à l'exercice de la profession dans la cadre de la réalité néo-brunswickoise. Offrant des stages depuis maintenant quelques décennies, l'École de travail social a présenté dans sa réplique au rapport préliminaire ses activités post-stages démontrant un souci particulier pour assurer la bonne intégration des étudiantes et des étudiants ayant fait des stages à l'international à la réalité de la pratique du travail social au Nouveau-Brunswick (Réponse de l'Assemblée de l'École, 2013, p. 3).

La population étudiante

Le programme de baccalauréat en travail social réussit à atteindre son contingentement de 50 étudiantes et étudiants par année. Lors de l'évaluation externe, 150 étudiantes et étudiants fréquentaient le programme. L'évaluateur externe note un bon niveau d'appartenance des étudiantes et des étudiants envers l'École de travail social et remarque également une bonne qualité de relations entre le corps étudiant et les professeures et professeurs et le personnel administratif.

Étant donné la présence de trois populations étudiantes qui sont visées par ce programme (les étudiantes et les étudiants dans les années préparatoires, celles et ceux déjà dans la pratique et ceux et celles possédant un baccalauréat connexe), l'évaluateur remarque qu'il existe un bassin d'étudiantes et d'étudiants suffisant pour rencontrer, sans problème, le contingentement annuel qui a été augmenté à 55. À cet égard, il pose la question à savoir si une moyenne de 2,0 est suffisante pour l'admission et recommande que l'École réfléchisse à cette situation (Lindsay, 2013, p.8). M. Lindsay pousse sa réflexion un peu plus loin en suggérant que l'École examine ses modalités de sélection au-delà de la moyenne académique étant donné l'importance des aptitudes et attitudes personnelles dans l'exercice de la profession du travail social. Il invite également l'École de travail social à porter une attention à ses efforts de recrutement afin d'assurer la représentation de populations étudiantes souvent sous-représentées (ex. provenance culturelle, classe socioéconomique, etc.).

En dernier lieu, M. Lindsay remarque que les étudiantes et les étudiants ont amplement de possibilités de vivre des expériences d'initiation à la recherche. De plus, il remarque que l'École favorise le développement de la conscience sociale et l'engagement citoyen par l'entremise de diverses activités para-académiques, notamment le projet de *Justice sociale*.

L'enseignement

Le contenu du programme de baccalauréat en travail social et ses modes de livraison semblent essentiellement à ce que l'on pourrait retrouver dans d'autres programmes similaires au Canada. L'évaluateur externe affirme que les dimensions pratiques du programme qui mènent directement à l'exercice de la profession sont très appréciées de la part des étudiantes et des étudiants.

Une dimension que fait ressortir M. Lindsay quant aux cours du programme est la grande disparité dans la présentation des plans de cours au niveau des buts, des objectifs (généraux et spécifiques), dans la spécification des exigences de cours et dans les informations supplémentaires (ex. normes linguistiques) (Lindsay, 2013, p.10). Cette situation n'est pas unique à notre établissement. L'évaluateur note non seulement l'importance d'avoir une constance dans la présentation des plans de cours, mais l'Université se doit d'établir des paramètres de présentation d'objectifs au Comité des programmes (CPR) compte tenu de leur importance dans la livraison d'un programme et des cours qui le constituent. Dans sa réponse au rapport préliminaire, l'École de travail social affirme avoir développé un modèle de plan de cours et devra inciter le corps professoral à se conformer à ce modèle (Réponse de l'Assemblée de l'École, 2013, p. 4). Certains éléments sont essentiels dans un plan de cours afin d'assurer une plus grande cohésion et cohérence dans l'acte pédagogique (planification-intervention-évaluation). Par conséquent, cette uniformisation des plans de cours à partir d'un modèle commun semble de mise.

L'examinateur externe ajoute que l'encadrement des étudiantes et des étudiants en travail social est assez différent de celui fourni dans plusieurs autres disciplines. La variété des activités d'une session à l'autre et la dimension professionnelle fait en sorte que plusieurs personnes sont impliquées dans l'encadrement des étudiantes et des étudiants (professeures et professeurs, coordonnatrice de stages et superviseuses et superviseurs de stages). Par conséquent, M. Lindsay note l'utilisation croissante du portfolio comme moyen d'engagement étudiant dans le processus de formation et comme moyen pour mieux encadrer et gérer les apprentissages. À cet égard, il recommande que l'École examine la possibilité d'instaurer l'utilisation du portfolio dans ce programme. Dans cette même ligne de pensée, M. Lindsay note que le Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social a développé un profil des compétences en travail social au Canada. Il demande à l'École de rester aux affûts en ce qui concerne la formation axée sur les compétences professionnelles mises de l'avant par le Conseil étant donné que celle-ci représente un mouvement important au niveau de la formation en travail social.

En dernier lieu, l'évaluateur externe souligne que les étudiantes et les étudiants en travail social ainsi que les travailleuses et les travailleurs sociaux au Nouveau-Brunswick ont souvent à œuvrer dans les deux langues officielles, tant à l'oral qu'à l'écrit. Il recommande que la formation en travail social accentue davantage ces dimensions importantes de la pratique professionnelle.

Le corps professoral et les ressources humaines

Au moment de l'évaluation, l'École de travail social comptait sur l'appui de neuf professeures et professeurs à temps plein permanent ou en voie de la permanence. Un dixième poste à temps plein et temporaire assure un appui supplémentaire à la livraison du programme. L'évaluateur externe affirme que, malgré les défis au niveau du nombre limité de professeures et de professeurs, le personnel de l'École de travail social présente une belle diversité de perspectives qui sont reconnues et il qualifie l'École comme ayant une «vitalité hors commun» (Lindsay, 2013, p.11). Constatant l'ensemble des programmes offerts à l'École de travail social (1^{er} et 2^e cycle), la diminution du nombre de professeures et professeurs réguliers durant une certaine période (2000-2007) et qui n'ont pas été complètement récupérés, et l'augmentation du contingentement étudiant au programme, il n'est pas surprenant de constater que les deux derniers processus d'agrément (2006 et 2013) suggèrent la régularisation d'un 10^e poste de professeure ou professeur qui est assuré de façon temporaire depuis plusieurs années. L'École de travail social et la Faculté des arts et des sciences sociales ont d'ailleurs fait la démonstration de leurs besoins à maintes reprises durant les dernières années.

Étant donné l'augmentation du contingentement de 50 à 55 étudiantes et étudiants, les tâches au niveau de la coordination des stages ont également augmenté. Des fonds en provenance du CNFS assurent actuellement l'embauche d'une adjointe à la coordonnatrice des stages ainsi que des chargées et chargés de cours en région pour les cours concomitants aux stages. Il reste que ces activités devenues indispensables sont assurées par un financement qui n'est pas nécessairement récurrent. Par conséquent, l'évaluateur externe affirme qu'il faudra accorder une attention au renouvellement de ces fonds.

L'évaluation de ce programme démontre également qu'une seule secrétaire répond à une multitude de besoins au sein de l'école. L'autoévaluation de l'École et le rapport de l'évaluateur externe démontrent qu'il y a un besoin de soutien additionnel au niveau du secrétariat afin de pouvoir assurer un

fonctionnement de programme efficace au bénéfice de la qualité de la formation que reçoivent les étudiantes et les étudiants.

Les ressources matérielles

Le rapport d'autoévaluation de l'École documente bien les manques au point de vue des ressources matérielles (Rapport d'autoévaluation – École de travail social, 2013, p. 50-52). L'évaluateur externe a constaté ces manques et il est d'avis qu'il y a des améliorations considérables à envisager, surtout au niveau des locaux de travail et des salles de classe. Les salles de classe actuelles ne sont pas polyvalentes sur le plan pédagogique (amphithéâtres versus classes avec tables et chaises mobiles favorisant le travail de groupe) et elles ne sont pas toutes équipées adéquatement d'un point de vue technologique. Bien que l'Université de Moncton possède des salles de classe généralement bien équipées, il reste des améliorations à faire dans certains édifices, comme l'édifice Taillon qui abrite l'École de travail social et d'autres départements de la Faculté des arts et des sciences sociales. Des améliorations apportées à ces locaux seraient bénéfiques à l'ensemble des unités académiques qui les fréquentent sur une base régulière. Par conséquent, un investissement à ce niveau ne serait pas seulement bénéfique à l'École de travail social, mais également à la Faculté des arts et des sciences sociales et à l'Université dans son ensemble. Il en va de même pour l'accès aux locaux pour les chargées et chargés de cours et les espaces de laboratoires. Sur ce, il est à souhaiter que la remise à niveau de l'édifice Taillon fasse partie des plans d'amélioration institutionnelle à court ou à moyen terme afin que les unités académiques concernées, dont l'École de travail social, puissent assurer une meilleure qualité dans leurs programmes de formation.

La recherche-développement-crédation

Comme présentée dans son rapport d'autoévaluation, la recherche à l'École de travail social prend souvent l'allure de recherche appliquée et de recherche-action. Ces approches sont populaires et tout à fait appropriées dans les domaines professionnels comme le travail social étant donné le besoin de faire avancer les connaissances au niveau de l'exercice de la profession et des composantes qui la sous-tendent. L'examinateur externe fait la remarque que les activités et les domaines d'intérêt du corps professoral de l'École de travail social «...semblent respecter la mission de l'école, elles s'inscrivent bien dans la discipline du travail social; plusieurs recherches permettent de mieux connaître des problématiques sociales vécues dans la province, ainsi que les pratiques d'intervention qui sont instaurées» (Lindsay, 2013, p. 13). Il ajoute que l'ensemble des activités de recherche du corps professoral de l'École de travail social permet d'enrichir l'enseignement dans plusieurs cours, a une portée pédagogique et permet de tisser des liens avec d'autres universités et des équipes de pointe.

Autre

L'évaluateur note un manque d'engagement des étudiantes et des étudiants dans les divers comités liés au programme et à l'École de travail social. Étant donné que la participation à divers comités peut avoir un rôle très formateur dans l'expérience étudiante, M. Lindsay recommande que l'École prenne des moyens afin d'améliorer cette participation au sein des divers comités de l'École. À cet effet, l'École affirme avoir pris des mesures afin de favoriser la participation étudiante. Des exemples concrets sont

l'amélioration de la communication avec les étudiantes et les étudiants et la tenue de réunions lors de périodes libres de cours (Réponse de l'Assemblée, 2013, p.7).

Un dernier point soulevé par l'évaluateur externe est centré sur le rôle de la direction de programme. Il mentionne que la description de tâches en ce qui concerne ce poste n'est pas très détaillée et explique l'importance de mieux expliciter ce rôle. Dans ses réactions préliminaires au rapport de M. Lindsay, l'École de travail social explique que le rôle du directeur de programme est présenté aux étudiantes et aux étudiants lors des journées d'accueil. Toutefois, l'École affirme qu'elle tentera de mieux expliciter ce rôle dans les différents documents qui s'adressent aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'aux diverses instances de l'École (Réponse de l'Assemblée de l'École, 2013, p.7-8).

Recommandations

Recommandation 1

Que le programme de baccalauréat en travail social soit maintenu tout en tenant compte des recommandations qui suivent.

Recommandation 2

Que l'École de travail social examine l'ampleur du besoin de formation des étudiantes et des étudiants ayant une expérience de travail préalable, apprécie les barrières à l'utilisation de cette opportunité, et fasse les ajustements nécessaires afin de faciliter l'accès au programme pour cette population cible.

Recommandation 3

Que l'École étudie la performance des étudiantes et des étudiants ayant une note avoisinante à 2,0 dans les années préparatoires au programme de baccalauréat en travail social afin de voir s'il y a une incidence quant à leur performance une fois inscrits audit programme.

Recommandation 4

Que l'École examine différents moyens d'améliorer son processus de sélection au-delà de la moyenne académique (c.-à-d. dossier personnel, entrevue, etc.) de façon à mieux cerner les aptitudes des étudiantes et des étudiants au travail social. Cet examen devra prendre en considération le rapport coût-bénéfice de tels changements.

Recommandation 5

Que la possibilité d'instaurer l'utilisation du portfolio professionnel dans le cadre du programme soit examinée afin de favoriser l'engagement et la responsabilisation des étudiantes et des étudiants envers leur formation ainsi que de faciliter l'encadrement de la formation pour les multiples acteurs (professeures et professeurs; coordonnatrice de stages; superviseuses et superviseurs de stages) intervenant dans le cadre de ce programme.

Recommandation 6

Que l'École de travail social continue ses efforts d'améliorer et d'uniformiser la présentation des plans de cours du programme à partir d'éléments communs et essentiels au bon fonctionnement d'un cours, et ce, dans une perspective d'amélioration de la cohérence pédagogique, et essentiellement, de l'expérience éducative.

Recommandation 7

Que des objectifs de formation linguistique (oral et écrit), qui sont plutôt liés à la formation générale, se retrouvent de façon plus explicite dans la formation disciplinaire afin de poursuivre le développement de ces compétences qui sont primordiales à l'exercice de la profession de travailleuse et de travailleur social.

Recommandation 8

Considérant les besoins de l'École de travail social au niveau du soutien administratif, il est recommandé que l'École de travail social et la Faculté des arts et des sciences sociales examinent les différentes voies potentielles dans l'aménagement des tâches de son personnel administratif afin de mieux répondre aux besoins du programme de Baccalauréat en travail social et de l'École dans son ensemble.

Recommandation 9

Considérant les besoins de l'École de travail social et de la Faculté des arts et des sciences sociales au niveau des ressources matérielles, il est recommandé que les autorités compétentes de l'Université analysent et considèrent un plan de mise à niveau des locaux et des salles de classe du 3^e étage de l'édifice Taillon. Ce plan devrait tenir compte des besoins en fonction des activités académiques et administratives de son personnel, de sa population étudiante et de ses particularités comme unités académiques (École de travail social et autres utilisateurs de la Faculté) de sorte à mieux s'intégrer dans le plan stratégique de l'Université.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
du Baccalauréat en travail social

Programme	INSCRIPTIONS					DIPLOMÉES/DIPLOMÉS				
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Baccalauréat en travail social	157	153	152	150	152	43	51	52	48	52

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en travail social soit maintenu tout en tenant compte des recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que l'École de travail social examine l'ampleur du besoin de formation des étudiantes et des étudiants ayant une expérience de travail préalable, apprécie les barrières à l'utilisation de cette opportunité, et fasse les ajustements nécessaires afin de faciliter l'accès au programme pour cette population cible.

RECOMMANDATION 3

Que l'École de travail social étudie la performance des étudiantes et des étudiants ayant une note avoisinante à 2,0 dans les années préparatoires au programme de Baccalauréat en travail social afin de voir s'il y a une incidence quant à leur performance une fois inscrits audit programme.

RECOMMANDATION 4

Que l'École de travail social examine différents moyens d'améliorer son processus de sélection au-delà de la moyenne académique (c.-à-d. dossier personnel, entrevue, etc.) de façon à mieux cerner les aptitudes des étudiantes et des étudiants au travail social. Cet examen devra prendre en considération le rapport coût-bénéfice de tels changements.

RECOMMANDATION 5

Que l'École de travail social et la Faculté des arts et sciences sociales revoient la pertinence de la structure du programme actuel, laquelle est constituée de deux années préparatoires et de trois années de formation disciplinaire.

RECOMMANDATION 6

Que la possibilité d'instaurer l'utilisation du portfolio professionnel dans le cadre du programme soit examinée afin de favoriser l'engagement et la responsabilisation des étudiantes et des étudiants envers leur formation ainsi que de faciliter l'encadrement de la formation pour les multiples acteurs (professeures et professeurs; coordonnatrice de stages; superviseures et superviseurs de stages) intervenant dans le cadre de ce programme.

RECOMMANDATION 7

Que l'École de travail social continue ses efforts d'améliorer et d'uniformiser la présentation des plans de cours du programme à partir d'éléments communs et essentiels au bon fonctionnement d'un cours, et ce, dans une perspective d'amélioration de la cohérence pédagogique, et essentiellement, de l'expérience éducative.

RECOMMANDATION 8

Que des objectifs de formation linguistique (oral et écrit), qui sont plutôt liés à la formation générale, se retrouvent de façon plus explicite dans la formation disciplinaire afin de poursuivre le développement de ces compétences qui sont primordiales à l'exercice de la profession de travailleuse et de travailleur social.

RECOMMANDATION 9

Considérant les besoins de l'École de travail social au niveau du soutien administratif, il est recommandé que l'École de travail social et la Faculté des arts et des sciences sociales examinent les différentes voies potentielles dans l'aménagement des tâches de son personnel administratif afin de mieux répondre aux besoins du programme de Baccalauréat en travail social et de l'École dans son ensemble.

RECOMMANDATION 10

Considérant les besoins de l'École de travail social et de la Faculté des arts et des sciences sociales au niveau des ressources matérielles, il est recommandé que les autorités compétentes de l'Université analysent et considèrent un plan de mise à niveau des locaux et des salles de classe du 3^e étage de l'édifice Taillon. Ce plan devrait tenir compte des besoins en fonction des activités académiques et administratives de son personnel, de sa population étudiante et de ses particularités comme unités académiques (École de travail social et autres utilisateurs de la Faculté) de sorte à mieux s'intégrer dans le plan stratégique de l'Université. »